

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre des emplacements réservés pour l'habitat très social, sur le principe desquels vous avez délibéré à plusieurs reprises, la Commune envisage l'acquisition d'un terrain de 232 m2 cadastré section AY n° 49 sis au Butor, ruelle Mérencien.

Ce terrain, inclus dans un ensemble très morcelé d'environ 2 hectares à acquérir progressivement au fur et à mesure des opportunités, appartient aux époux MANGAVILLE Eugène qui acceptent de le céder au prix de 22 000 Francs, inférieur au seuil de consultation des Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 22 000 Francs, ainsi que des honoraires du notaire rédacteur de l'acte de vente.

La dépense sera inscrite au chapitre 904 article 210 du Budget Communal et financée par emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition de terrains destinés à l'habitat très social.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - C'est une affaire sur laquelle vous avez déjà délibéré à plusieurs reprises, et en particulier au Conseil Municipal du 5 décembre, où vous avez discuté des zones de résorption d'habitat insalubre.

M. BOURHIS - Nombreux sont les artisans qui m'ont demandé si le Conseil Municipal avait l'intention de refaire la même opération, concernant les terrains mis à la disposition d'artisans et de petites entreprises ; parce que, comme vous le savez, les terrains de la Z.R.H.I. ne sont pas suffisants pour "recaser" tout ceux de la ville.

LE MAIRE - La SEDRE est en train de recommencer deux opérations similaires. Pour l'instant, elle libère les terrains. D'abord, dans la zone de Sainte Clotilde même, à la suite de la première zone de la Z.R.H.I., puis de l'autre côté de la route, à côté du cimetière, et ensuite à Patates à Durand. Une telle opération a été bonne dans son "esprit" : d'une part, nous avons réussi à libérer les terrains actuels de la Z.R.H.I. d'une façon très convenable, puisque les locataires de ces terrains et les propriétaires ont été relogés aux Deux-Canons -ce qui leur permet de conserver leurs habitudes, leur façon de vivre...- Ils ont même eu des loyers beaucoup moins chers que dans les bidonvilles de la Z.R.H.I. ; d'autre part, les artisans et les petites entreprises ont profité de l'occasion qui leur était donnée. C'est pour cela que nous continuons l'opération.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*

* *